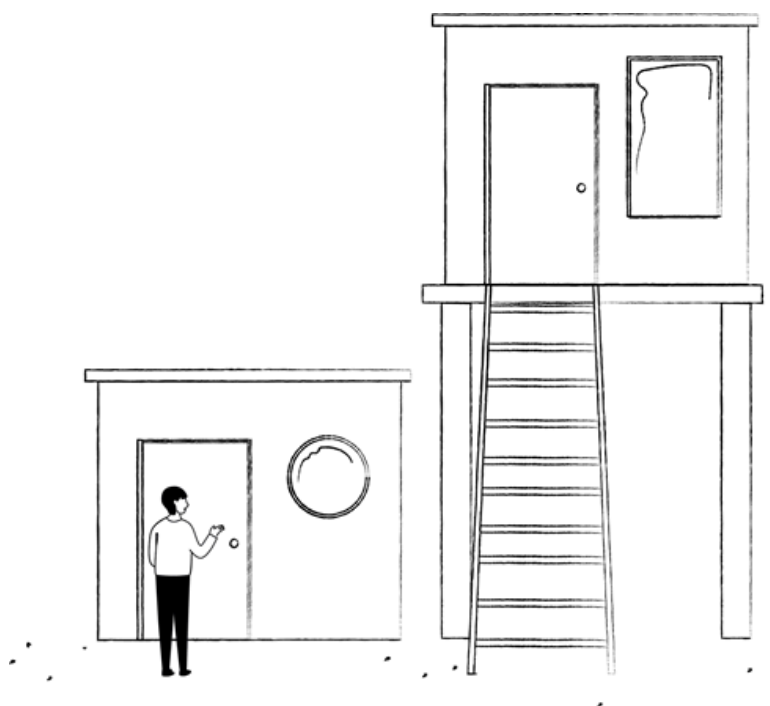

APPEL À PROJETS

Renforcer, diversifier, qualifier l'offre d'hébergement à la nuitée pour les itinérants vélo - hébergements légers de loisirs/rénovation légère de bâtis existants





Présentation

Le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs adopté en 2020 inscrit la politique touristique régionale autour d'un positionnement : « Identité¹ et Transitions ». Sous couvert de ce schéma, la Région Bretagne soutient financièrement la mise en œuvre des projets de développement touristiques portés par les Destinations touristiques. Ceux-ci devront être exemplaires en matière de transitions environnementales, sociales et économiques, et s'appuyer sur l'identité et les singularités du territoire pour innover et se différencier.

La Destination Touristique "Cap Fréhel - Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel" est un territoire de projet composé de 5 EPCI : Dinan Agglomération, Saint-Malo Agglomération, la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, la Communauté de Communes Bretagne Romantique, la Communauté de Communes Côte d'Émeraude. Dans ce cadre, ils travaillent conjointement autour d'un plan d'actions partagé sur "la gestion des flux au cœur d'une Destination touristique durable".

A ce titre, l'itinéraire vélo de la Rance (V42 de Dingé à Saint-Malo et le tronçon Trémereuc - Saint-Malo de l'EV4 - Vélomaritime) fait l'objet d'un projet prioritaire pour lequel la Destination est lauréate d'un Appel À Projets de la Région Bretagne "projets touristiques démonstrateurs - incubateur". Dans ce cadre, elle bénéficie d'une enveloppe financière complémentaire en soutien à l'investissement ainsi que d'un accompagnement en ingénierie constitué d'une équipe régionale / TiHUB, cellule d'accélération des transitions touristiques.

A travers la mise en tourisme de l'itinéraire vélo V42, l'ambition de la Destination est de proposer une itinérance à la carte, culturelle et patrimoniale en s'appuyant sur les boucles vélo (existantes et en projet), connectées à l'itinéraire afin d'inviter les usagers à quitter l'axe principal et à découvrir la diversité des territoires, sites touristiques, patrimoniaux, points de vue ...

Les enjeux sont :

- Irriguer les territoires traversés et alentours, et diffuser les flux sur les territoires en s'appuyant sur des boucles vélos connectées à l'itinéraire
- Accroître les retombées économiques de l'itinéraire pour les communes traversées.

A cette fin, 4 actions prioritaires ont été fléchées par la Destination touristique :

- Renforcer l'offre d'hébergement à la nuitée au prisme des identités/singularités des territoires traversés et des transitions (objet du présent Appel À Projets)
- Singulariser, créer, compléter les aires de services vélo
- Compléter la signalétique de rabattement
- Décliner les identités/singularités territoriales le long de l'itinéraire et des boucles (mise en valeur des spécificités des patrimoines matériels et immatériels).

¹ par identité on entend les spécificités matérielles et immatérielles des territoires (paysages, architectures, savoir-faire, patrimoine naturel, culturel ...)



Dans ce cadre, la Destination a lancé un premier dispositif de soutien à l'investissement en juin 2024 afin de soutenir des projets de réhabilitation/rénovation/requalification de bâtis existants dans le but d'y proposer une offre d'hébergement à la nuitée pour les itinérants vélo.

Ce second dispositif complémentaire vise, quant à lui, à soutenir des projets portant sur l'hébergement léger de loisirs (création/acquisition/adaptation) et la rénovation légère de bâtis existants en vue de la création/amélioration d'une offre à la nuitée pour les itinérants vélo.

Objectifs de l'Appel A Projets

A travers cet Appel à Projets (AAP), la Destination et les collectivités qui la composent, aux côtés de la Région Bretagne, souhaitent impulser, soutenir et accompagner l'émergence et l'adaptation de l'offre d'hébergement à la nuitée le long de l'itinéraire et de ses boucles :

- Acquisition/création d'hébergements légers de loisirs
- Rénovation légère de bâtis existants (travaux de second oeuvre) dans le but d'y proposer une offre d'hébergement à la nuitée,
- Amélioration/adaptation d'offres existantes en matière d'intégration des identités/singularités territoriales et transitions.

Plus spécifiquement, les objectifs sont :

- Répondre à la demande croissante d'hébergements à la nuitée le long de l'itinéraire pour les individuels, couples, familles et groupes en renforçant le maillage et l'offre
- Favoriser la transition du secteur touristique en encourageant l'émergence de projets d'hébergements publics et privés innovants, exemplaires, en matière d'intégration de l'identité/singularités des territoires et des transitions :
 - Environnementales : adaptation au changement climatique, réduction des gaz à effet de serre, préservation des milieux et de la biodiversité, préservation et amélioration de la ressource en eau
 - Sociales : amélioration des services aux usagers (comprenant systématiquement habitants et visiteurs) et en apportant des réponses aux publics et territoires les plus fragiles
 - Économiques : exploration des modalités d'un nouveau partenariat public-privé et en accompagnant l'émergence de nouveaux modèles économiques
 - Identité/singularités territoriales : valorisation des singularités du territoire pour favoriser l'immersion des usagers (*cf annexe 1 - frise identités*)
- Diversifier et qualifier l'offre en proposant des hébergements à la nuitée mettant en valeur le patrimoine local et offrant une expérience unique à l'utilisateur
- Favoriser l'émergence de projets qui ont un impact positif significatif sur le territoire.

Nature des bénéficiaires et types de projets attendus

Nature des bénéficiaires :

Cet AAP s'adresse aux porteurs de projets publics et privés :

- Campings
- Chambres d'hôtes
- Hébergements à la ferme (au cas par cas sous réserve des réglementations d'urbanisme)
- Aires naturelles de bivouac
- Hébergements collectifs.

Peuvent candidater :

- Les personnes morales : entreprises, associations, collectivités ...
- Les SCI dont au moins 50% du capital est détenu par l'entrepreneur individuel ou la société d'exploitation ou les associés de cette même société.

Types de projets attendus :

La Destination souhaite soutenir des projets qui :

- intègrent les transitions environnementales, sociales et économiques
- révèlent l'identité et les singularités du territoire
- concilient et intègrent les usages potentiels (itinérants vélo, randonneurs, voire locaux).

Attendus sur le volet transitions : *(cf annexe 2 - carnet de préconisations)*

Il est attendu des porteurs de projet un engagement fort et affirmé dans les démarches de transition et de développement durable. Ainsi, les projets doivent prendre en considération les éléments suivants :

- intégration paysagère du projet et consommation foncière limitée (installations réversibles pour les hébergements légers de loisirs)
- critères environnementaux dans le choix des matériaux : matériaux locaux, bio sourcés, recyclés et recyclables
- recours à des fournisseurs/constructeurs locaux, savoir-faire locaux, entreprises d'insertion, dès que possible
- réduction des consommations d'énergie : installations pour la production locale d'électricité, installation de chauffe-eau solaire avec des panneaux solaires thermiques ...
- solutions/équipements en matière de réduction des consommations d'eau (toilettes sèches à compostage continu ...)
- confort thermique et végétalisation : installation d'une double toiture et/ou préau pour les hébergements légers de loisirs (pergola végétalisée, toile, voile ...), travail sur les espaces verts et l'aménagement paysager à partir d'essences locales : ombrages naturels, création d'îlots de fraîcheur, végétalisation des hébergements par des plantes grimpantes
- ...



Plus généralement, le candidat doit être engagé, ou prévoit de s'engager dans des démarches de développement durable :

- actions portant sur la réduction et/ou valorisation des déchets
- valorisation et recours aux circuits-courts
- obtention d'un label, qualification, charte de tourisme durable, mise en place d'une politique RSE ...
- sensibilisation des visiteurs aux écogestes ...

Pour être éligible, il n'est pas nécessaire de répondre à l'ensemble des éléments cités ci-dessus mais d'être fortement engagé et d'afficher une ambition forte sur plusieurs de ces critères.

Attendus sur le volet identité/singularités territoriales :

Afin de renforcer l'expérience des clientèles par l'immersion au territoire, il est attendu des porteurs de projet la valorisation des singularités locales dans les projets (spécificités matérielles, immatérielles des patrimoines naturels et culturels du territoire). Des univers et thématiques en lien avec l'identité des territoires ont été identifiés le long de l'itinéraire et ses boucles vélos.

Les projets devront intégrer la valorisation de l'univers et/ou la thématique dans lequel il se situe :

- Tronçon Dingé - Taden → Univers fluvial
- Tronçon Taden - Dinard → Univers rance maritime
- Tronçon Pleslin-Trigavou → Saint-Malo - Dinard → Univers mer/océan

A cet effet, un carnet de préconisations a été conçu afin de fournir des pistes d'intégration de ces univers ainsi que des transitions au sein de l'offre d'hébergement à la nuitée le long de l'itinéraire et des boucles (*cf annexe 2 - carnet de préconisations*).

Les dossiers seront analysés selon le caractère innovant des investissements et le degré d'intégration des transitions et des identités/singularités locales. Il est attendu des candidats la proposition d'une offre originale et différenciante d'hébergement à la nuitée, en phase avec les univers de l'itinéraire. Les projets trop minimalistes ou généralistes portant sur des solutions clés en main standardisées sans intégration des univers de l'itinéraire et des transitions ne seront pas retenus.

Critères et conditions d'éligibilité

Critères d'éligibilités obligatoires :

Les projets devront obligatoirement répondre aux critères suivants :



- être situé sur le périmètre de la Destination et à 5 km à vélo maximum de la V42 (de Dingé à Dinard) ou de l'EV4-véломарitime (liaison vélo Trémereuc - Saint-Malo de la véломарitime), ou à 1 km maximum d'une boucle vélo ou liaison vélotouristique rattachée à l'itinéraire (cf annexe 3 - périmètre d'éligibilité).
- respecter et s'inscrire en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme/Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et ne pas induire d'évolution du document.

Conditions d'éligibilité :

- proposer obligatoirement une offre à la nuitée pendant une période de 5 ans sur l'objet du financement, y compris en période estivale
- être ouvert au moins 5 mois dans l'année pour l'hôtellerie de plein air, 9 mois pour les autres hébergements
- intégrer les volets identité/singularités et transitions détaillés ci-dessus* et au sein du carnet de préconisations (cf annexe 2 - carnet de préconisations)
- s'engager à répondre aux besoins des cyclotouristes : kit de réparation vélo, solution de stationnement sécurisé, offre de restauration (sur place, panier pique-nique, partenariat avec une boulangerie ou un foodtruck, mise à disposition d'un espace pour cuisiner, à défaut fournir la liste des restaurants à proximité) ...
- démontrer la viabilité du modèle économique projeté. *A titre indicatif, le panier moyen d'un itinérant vélo en Bretagne est de 55€/jour.*

Modalités d'intervention

Cet AAP est lancé avec le soutien de la Région Bretagne. L'aide financière se décline sous la forme d'une subvention selon les modalités suivantes :

Phase 1 - Accompagnement à la conception du projet (intégration de l'un des univers de l'itinéraire dans le projet)

Afin d'intégrer les univers de l'itinéraire au sein du projet, les lauréats de l'AAP devront obligatoirement avoir recours à une prestation d'expertise/conseil d'un architecte, architecte d'intérieur ou décorateur d'intérieur en fonction des besoins du projet. L'expertise sera recrutée par le porteur de projet lui-même.

Cette prestation d'accompagnement estimée à 1500-3000 € HT sera subventionnée à hauteur de 50% par la Région Bretagne (ce tarif est communiqué à titre indicatif et fonction de la taille du projet).

En parallèle, le porteur de projet sera accompagné par le référent de la Destination qui pourra mobiliser d'autres expertises afin d'apporter des conseils/préconisations sur le volet "transitions" du projet.

Les lauréats disposeront d'un délai de 3 mois pour réaliser cette première phase, à compter de la date de réception du courrier de notification de sélection.



Phase 2 : travaux et investissements d'aménagement

L'aide financière de la phase 2 est conditionnée à la réalisation de la phase 1 d'accompagnement.

Les lauréats pourront bénéficier d'une subvention sur les travaux et investissements, sous réserve d'intégrer les transitions et l'un des univers de l'itinéraire.

Pour l'ensemble de ces deux phases, les modalités sont les suivantes :

- Taux d'intervention maximum : 50%
- Plancher de la dépense éligible : 10 000 €
- Plafond de la dépense éligible : 50 000 €
- Plafond de subvention : 25 000 € (par projet, phase 1 et 2 incluses)

Si le lauréat sollicite d'autres aides régionales, celles-ci seront étudiées au cas par cas par les instructeurs des services concernés.

Néanmoins, le porteur de projet ne pourra pas solliciter le pass commerce artisanat, le pass investissement tourisme ou une autre aide de la Direction du développement économique de la Région Bretagne.

Dépenses éligibles :

La nature des dépenses sera analysée lors de l'instruction de la demande par la Région. Seuls les investissements réalisés auprès d'un prestataire externe inscrit au RCS sont éligibles.

A titre indicatif et non exhaustif, pourront être éligibles les postes de dépenses suivants :

- **L'acquisition / création d'hébergements légers de loisirs** autonomes
- Au cas par cas, les **travaux de création, rénovation, modernisation de bâtis existants en vue de créer une offre d'hébergement à la nuitée**
- Les travaux et dépenses visant à intégrer les transitions et les singularités territoriales dans des hébergements à la nuitée existants.

Uniquement en complément des postes de dépenses exposés ci-dessus, pourront être éligibles les dépenses suivantes : les aménagements d'espaces collectifs/communs, abrités et conviviaux et les services dédiés aux itinérants vélo (coin cuisine, stationnements vélo, aménagement d'un local, station de lavage vélo ...).

Dépenses non éligibles (liste non exhaustive) :

- Les coûts de labellisation Accueil Vélo ou autre label/classement
- Les dépenses de communication : site internet, prestations externes, flyers, supports, papier, parutions, brochures, vidéos, photos ...
- Les frais de fonctionnement : dépenses de personnel, fluides, entretien courant du matériel ...
- Les dépenses d'acquisition foncière
- L'achat de tout type de véhicules
- Les travaux réalisés en régie et achat de matériaux
- Les dépenses pour lesquelles des devis seraient déjà signés

- Les dépenses d'électroménager, vaisselle, literie
- Les travaux et les études démarrés avant notification de la sélection du projet et de la prise en compte des dépenses
- Les achats de décoration et mobilier seront analysés au cas par cas en fonction de leur contribution à immerger les clientèles dans l'un des univers de l'itinéraire. Les achats de décoration et mobilier non inscrits dans les préconisations issues de la phase 1 seront inéligibles.

Modalités de versement des aides

Une fois le projet sélectionné par le Comité de Pilotage de la Destination, le lauréat recevra un courrier l'informant que son projet a été retenu par le COPIL de la Destination. Ce courrier indiquera la date du début de la prise en compte des dépenses éligibles pour le calcul de l'aide régionale. Les dépenses engagées avant réception de ce courrier ne seront pas prises en compte dans le calcul de l'aide régionale.

Une fois la phase 1 réalisée, le Comité de Pilotage de la Destination validera l'enveloppe définitive attribuée par projet, dans la limite de l'enveloppe allouée à cet AAP. Le lauréat devra avancer les frais relatifs à cette prestation. Il les intégrera ensuite dans le plan de financement global de son projet.

Le lauréat sera invité à déposer un dossier de demande d'aide sur la plateforme régionale - Tourisme Identité et transitions - Projets de développement touristique des 10 Destinations touristiques portant sur les phases 1 (prestation d'expertise) et 2 (travaux).

Après instruction par les services de la Région Bretagne, le projet éligible sera proposé à la commission permanente du Conseil régional de Bretagne. Après accord, une convention financière et des supports de communication seront transmis aux candidats retenus, précisant notamment les modalités de versement de l'aide :

- Une avance de 50% à la signature de la convention financière établie avec la Région Bretagne,
- Le solde de la subvention au prorata des dépenses acquittées, sur présentation sur le portail des aides de la Région Bretagne :
 - Des factures acquittées des dépenses réalisées
 - D'un état récapitulatif signé des dépenses acquittées attestant de la réalisation de l'opération
 - D'un bilan qualitatif de l'opération réalisée, établi au vu des objectifs détaillés dans le cadre de la présente aide
 - De justificatifs de communication : photos des investissements réalisés faisant apparaître de façon visible du grand public les supports de communication de la Région Bretagne, copie d'écran de votre site internet présentant l'opération et mentionnant le soutien financier de la Région, etc ...

Le bénéficiaire de l'aide disposera d'un délai de 4 ans pour réaliser les investissements subventionnés de la phase 2, à compter de la date de signature de la convention d'attribution de la subvention.

Les engagements du bénéficiaire :

- Mettre en ligne sur son site internet ou autre support de communication l'itinéraire à suivre pour rejoindre le lieu d'hébergement depuis la véloroute concernée
- Communiquer sur l'offre financée via les supports de communication existants
- Intégrer les logos de la Région Bretagne sur les supports de communication en lien avec l'opération
- Ne pas imposer un minimum de 2 nuitées consécutives sur l'objet du financement pendant une période minimale de 5 ans
- Mentionner les aides reçues lors des communications presse
- Participer ou se faire représenter lors des opérations de relations publiques et de presse relatives à cet AAP
- Autoriser les organisateurs à communiquer le nom de leur structure et description du projet dans le cadre d'actions d'information et de promotion.

Modalités de candidature et calendrier :

Un jury de pré-sélection analysera les projets au regard des critères d'éligibilité énoncés plus haut, ainsi qu'en tenant compte des critères de sélection suivants :

- la pertinence du projet relatif aux objectifs de l'AAP (renforcer le maillage, diversifier l'offre, mettre en valeur les singularités du territoire, avoir un impact positif sur le territoire)
- l'adéquation du projet avec les attentes des clientèles de tourisme à vélo
- l'intégration des univers de l'itinéraire et des transitions au sein du projet
- l'originalité et le caractère innovant du projet.

Les étapes de candidatures :

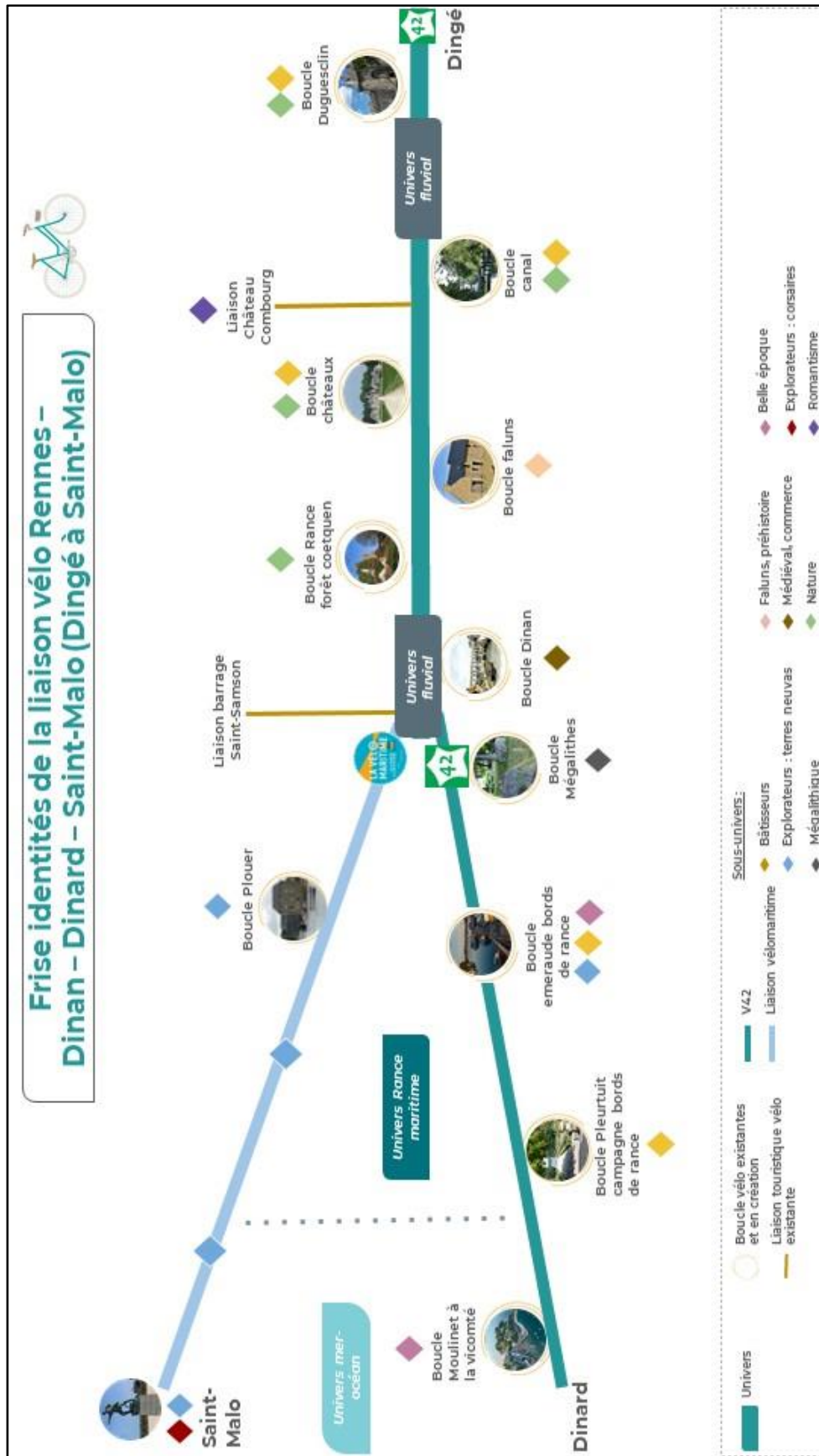
<p>Date de dépôt du formulaire de candidature :</p> <p>Le formulaire de candidature sera à transmettre à votre référent en version pdf par mail. Un mail accusant réception de la candidature sera adressé à chaque candidat.</p>	<p>▶ avant le 1er novembre 2024</p>
<p>Envoi du dossier de candidature aux candidats éligibles qui seront accompagnés par leur référent de la Destination dans la constitution de leur dossier</p>	<p>▶ 6 novembre 2024</p>
<p>Date limite de dépôt des dossiers de candidature</p>	<p>▶ avant le 20 décembre 2024</p>
<p>Jury technique de pré-sélection. Les candidats pourront se voir notifier une convocation à une audition avec le jury</p>	<p>▶ 17 janvier 2025</p>

Validation des projets retenus par le Comité de Pilotage de Destination	▶ Février 2025
Réception d'un courrier marquant le début de prise en compte des dépenses.	▶ Février 2025
Phase 1 - accompagnement à la conception du projet et constitution du dossier de demande d'aide	▶ Février - début Mai 2025
Validation des enveloppes attribuées à chaque projet par le Comité de Pilotage de Destination	▶ Mai 2025
Dépôt final de la demande d'aide sur le service de dépôt en ligne de la Région Bretagne - Tourisme Identité et transitions - Projets de développement touristique des 10 Destinations touristiques <i>Une aide méthodologique sera mise en place avec le référent de votre territoire pour le dépôt du dossier.</i>	▶ avant le 30 juin 2025
Validation des projets par la Commission Permanente du Conseil Régional de Bretagne et démarrage de la phase 2	▶ selon les dates de dépôt et de complétude des dossiers

Coordonnées des référents

<p>Pour le territoire de Dinard Côte d'Emeraude Tourisme :</p> <p>Alizée Poulet apoulet@dinardemeraudetourisme.com 02 99 46 48 96</p>	<p>Pour le territoire de la SPL Destination Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel : Saint-Malo Agglomération, Communauté de communes Bretagne Romantique :</p> <p>Grégoire Choleau gcholeau@saint-malo-tourisme.com 06 81 91 35 33</p>	<p>Pour le territoire de Dinan Agglomération :</p> <p>Tiphaine Bonizec t.bonizec@dinan-agglomeration.fr 02 96 87 78 26</p>
--	--	---

ANNEXE 1 - FRISE IDENTITÉS DE L'ITINÉRAIRE



HÉBERGEMENTS À LA NUITÉE

CAHIER D'INSPIRATIONS & DE PRÉCONISATIONS
pour l'**intégration de l'identité et des transitions** dans les projets
d'**hébergements légers de loisirs.**

HÉBERGEMENTS LÉGERS DE LOISIRS

Cahier d'inspirations & de préconisations

Définition d'un hébergement léger de loisirs	4
Cahier d'inspirations	6
Axe n°1 — Personnaliser Moodboard	6
Axe n°2 — Singulariser Moodboard	8
Cahier de préconisations pour l'intégration des transitions	15
Enjeux	16
Préconisations autour de l'électricité	17
Préconisations autour de la chaleur	18
Préconisations autour des doubles toitures	19
Préconisations autour de l'eau	20
Préconisations autour du végétal	21
Préconisations autour des toilettes sèches	22

HLL (hébergements légers de loisirs)

Résumé sommaire

Les hébergements légers assurent le maillage d'une offre de logement diversifiée. Si l'hébergement à la nuitée est économiquement complexe, les dispositifs doivent être les plus économiques possibles tout en facilitant le nettoyage. En s'appuyant sur les modèles déjà en place ou largement éprouvés, l'objectif est, à moindre investissement, de leur faire rencontrer les objectifs ambitieux de performance environnementale tout en valorisant les identités spécifiques à chaque territoire.

Économique

Les petites dimensions et la simplicité du mode constructif représentent un investissement réduit dans la grande famille des hébergements. Aussi, leur faible empreinte au sol permet de densifier la capacité d'accueil. Mobiles, ils permettent des démarches administratives simplifiées. Leurs faibles surfaces murales permettent une personnalisation facilitée.

Écologique

Conception simple, sobriété, dimensions réduites : moins de matériaux sont employés et sont issus de filières biosourcées et locales. En étant mobiles, démontables ou déplaçables, les hébergements légers ne nécessitent pas de dalle en béton mais de simples plots voire des pieux, potentiellement vissés dans le sol. L'hébergement léger est intrinsèquement plus écologique qu'un hébergement conventionnel.

Pratique

La mobilité des hébergements légers facilite une modularité organisationnelle, un réaménagement saisonnier des espaces d'hébergements mais aussi rend possible un stockage à sec des hébergements pendant la basse saison, qui met le matériel à rude épreuve et en limite la durée de vie, donc d'exploitation.

Expérientiel

Sans délaisser le confort, la qualité des matériaux et des aménagements, les hébergements légers ont la sobriété comme parti pris. En proposant dans le parcours d'usage une attention, des activités, de l'information, sur les modes de vie associés et leurs impacts, l'habitat léger de loisirs (HLL) dans le tourisme est une porte d'entrée sur des modes de vie plus soutenables.



Sobre

© David Foessel



Mobile



Éphémère

© David Foessel



Transportable

© Benoît Stichelbaut pour le Low Tech Lab



Démontable

© Doc



Biodégradable

©Réal Emond

HLL - Personnaliser

Amplifier l'existant, des opérations simples peuvent être menées sur les hébergements légers déjà en place pour concilier économie, identité et transition

Réorganisation spatiale : Pour limiter "l'effet de barre" d'hébergements aux mêmes dimensions, alignés et capelinés, les modules sont décalés les uns par rapport aux autres, rassemblés ou éloignés, dans des orientations différentes reprenant l'esthétique d'une organisation vernaculaire plus organique.

Peinture de Falun : Les hébergements légers sont peints dans des couleurs et selon des motifs ou fresques établis dans les univers de l'itinéraire. Des couleurs différentes et une mise en rythme permettent également de réduire l'effet de masse aux abords du lieu d'hébergement. Des peintures de Falun, à base de farine, d'huile de lin et de pigments naturels locaux sont économiquement et environnementalement intéressantes.

Double toiture : Des écrans supplémentaires en toiture (pergola, voile, bois, chaume, végétalisation ... voir la section « double toiture ») permettent une proximité identitaire, une amélioration des performances thermiques et potentiellement un accueil de la biodiversité sans perturber la bonne utilisation des hébergements.

Végétalisation : Un traitement différencié des espaces d'herbage et de plantation permet également de développer les univers identitaires et de transitions (voir section « Paysagisme & Végétalisation »).



Amplifier l'existant
Simplicité +
« Le simple coût de peinture »



© B146E



© Hameaux-légers



HLL - Singulariser

Singulariser l'expérience

Pour aller plus loin, il est possible de réaliser les hébergements partiellement ou entièrement sur mesure.

Plateformes : Les cabanes éprouvées comme des réalisations sur mesure peuvent être installées sur des plateformes en bois, en hauteur pour rappeler les carrelets de l'univers maritime, ou des plateformes flottantes à l'image des totes cabanées de l'univers fluvial.

Créer l'évènement : A travers des constructions plus éphémères (concours de cabanes), des hébergements mobiles (tote qui se déplace de camping en camping) voire des ateliers participatifs (berbousier, kerterre), l'objectif est de créer de la rareté et donc le rendez-vous avec le public qui va s'aventurer sur les boucles pour découvrir des installations et des projets inédits, un territoire d'expérience.

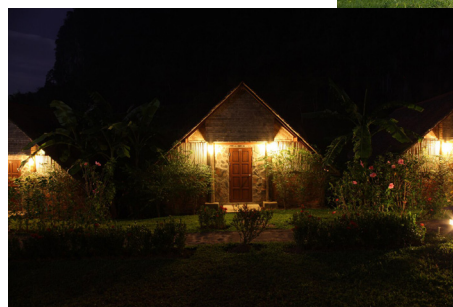
© Nicolas Valencia



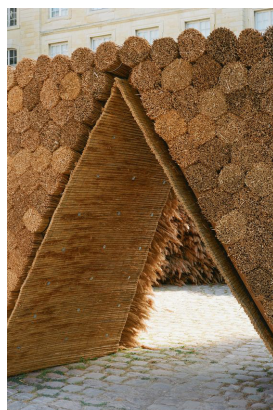
© La Belle Verte Ecolodge



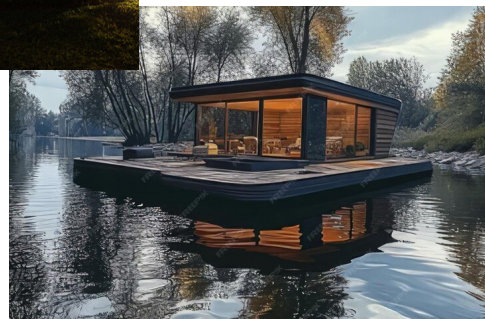
© Architecture Linked



© James Silverman



© Giaime Meloni



Moodboard d'intégration de l'identité du territoire dans des hébergements

Singulariser
Intégration Identité & Transitions +

« L'objet éco-conçu de A à Z »



© Olson Kundig Architects



© La Belle Folie



© Tamas Bene



© lacabanedefanette



Créer l'évènement

« Provoquer le rendez-vous »



© Patrick Dougherty



© Simon Gauchet

Moodboard d'intégration de l'identité du territoire dans des hébergements

Univers Mer-Océan : habitats réservés inspirés de l'architecture Belle Epoque



© Touristinformation Greiz



Univers Mer-Océan : habitats réservés inspirés des villas Dinardaises.

Moodboard d'intégration de l'identité du territoire dans des hébergements

Univers Mer-Océan : double toiture inspirée des haubans de bateaux



© Escarmouche - Gilles Madec



© Amc-arch



Univers Ferroviaire : habitats inspirées de l'esthétique d'anciens trains

Moodboard d'intégration de l'identité du territoire dans des hébergements

Univers Mer-Océan : habitats inspirés de l'esthétique des cabines de plage



Moodboard d'intégration de l'identité du territoire dans des hébergements



Univers Rance Fluviale : habitats inspirées de l'esthétique des bateaux de la vallée de la Rance



Univers Ferroviaire : habitats inspirées des maisons éclésières



© Alexandre Lamoureux



Univers Rance Fluviale : habitats inspirées de l'esthétique des carrelets

HÉBERGEMENTS LÉGERS DE LOISIRS

**Transition : les changements
de comportements par l'expérience**

Enjeux de transition

L'expérience touristique peut participer aux changements de comportements. C'est particulièrement le cas pour le cyclo-tourisme qui contient déjà largement sa part d'aventure et de pro-activité environnementale. Les hébergements légers et plus globalement l'ensemble du parcours au sein des campings seront l'occasion de sensibiliser à la préservation de l'environnement, aux ressources limitées et à la valorisation des initiatives locales, en proposant des sensibilisations ludiques aux impacts de nos modes de vie et d'éducation à l'environnement, des expériences et activités culturelles en lien avec les enjeux de transitions ainsi qu'une communication transparente sur les engagements, les démarches éco-responsables et leurs résultats / de l'hébergeur

Enfin, les infrastructures pour atteindre l'autonomie (panneaux solaires, collecte d'eau pluviale, ...) ne sont pertinentes que dans le cadre d'une réduction significative des consommations. Une mise en récit, en jeu, en scène, informative et positive des consommations et impacts associés aura davantage de répercussions et rendra possible la mise en place de système technique pour une transition.

HLL · Électricité

Une approche différenciée :

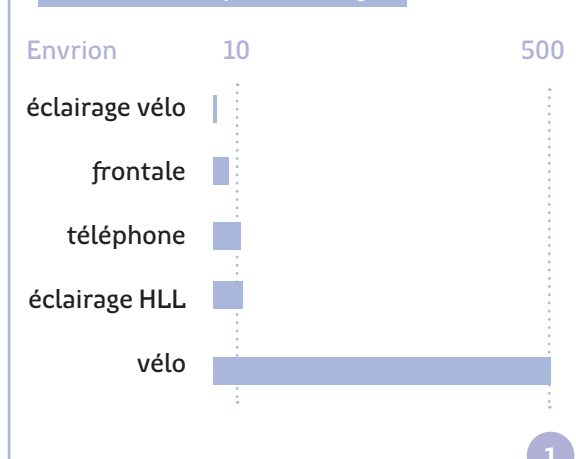
L'approche transitionnelle ne rend pas évidente la production locale d'électricité (solaire, éolien).

1 En effet, les panneaux photovoltaïques étant largement produits en Chine, l'énergie pour les produire comme les acheminer entache largement leur bilan carbone. Selon EDF1, 2, le bilan carbone de l'électricité solaire est supérieur à celui du mix électrique français, respectivement 43,9 et 37 gCO₂eq/kWh. Il en va donc de réduire le besoin en électricité avant de "sauter" sur des installations photovoltaïques de grandes ampleurs. Le coût environnemental de l'éolien, ramené au kWh, est supérieur à celui du solaire.

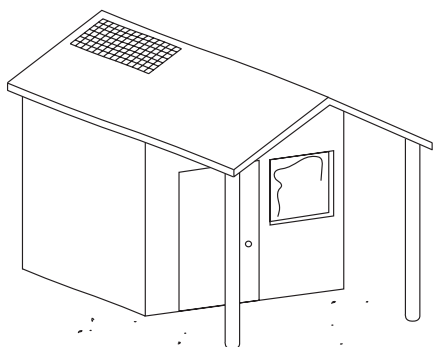
2 Dans un contexte isolé, il est possible d'avoir une micro-installation pour des usages peu énergivores.

3 Au sein d'un camping, il vaut mieux centraliser une installation solaire bien orientée (sur une toiture, un parking, ...) et sensibiliser les utilisateurs à leur consommation.

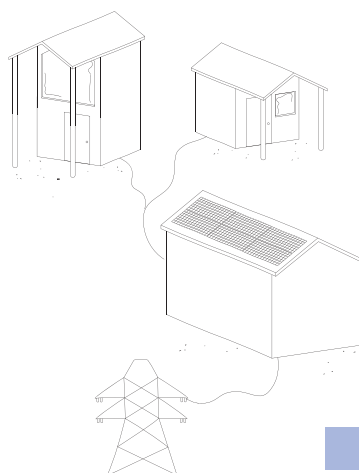
Besoin en Kwh pour recharger



habitat isolé



2



3

Réseau

Services



Chiffrage

Environ 150 euros pour un kit solaire de 20 à 50W

Chiffrages

Puissance	Prix moyen avec la pose (hors aides financières)
3 kWc	8 000 €
6 kWc	13 000 €
9 kWc	18 000 €

HLL · Chaleur

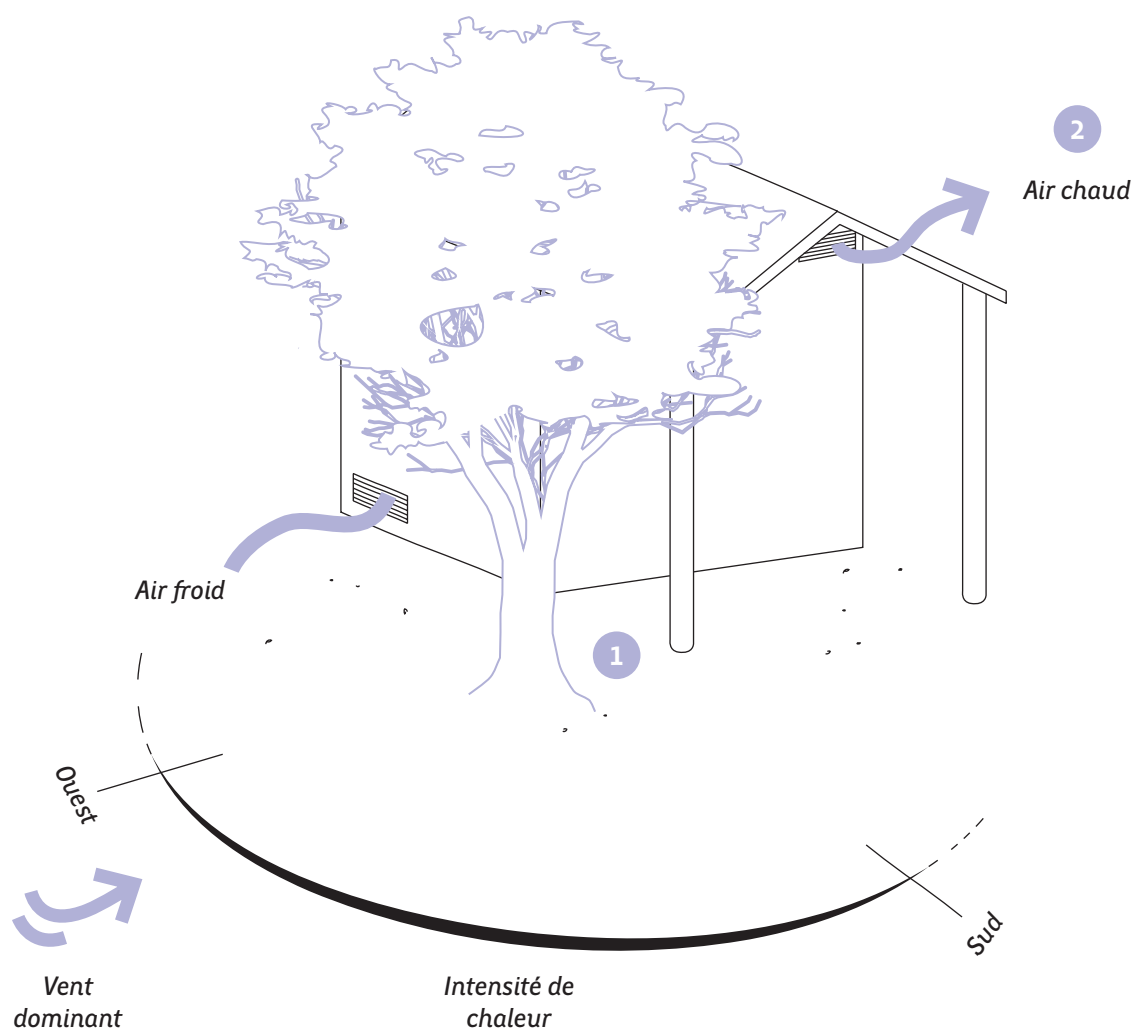
En utilisation principalement estivale, les hébergements légers sont très sensibles aux surchauffes. Ceci est en partie lié à leur très faible inertie thermique. Ces inconforts peuvent être traités dans l'ordre suivant : ne pas faire entrer la chaleur > évacuer la chaleur > faire du froid. La mise en oeuvre des deux premiers principes permet largement de se passer de la production de froid, énergivore et coûteuse.

1 Ne pas faire entrer la chaleur : Des ombrages naturels déjà présents ou à intégrer comme abordé dans la partie "double toiture" font écran. Une circulation d'air entre l'écran, la toiture ou l'espace de vie extérieur limite très largement l'apport d'énergie. Dans la conception et l'orientation des hébergements, il faut limiter les vitrages et les surexpositions à l'ouest.

2 Évacuer la chaleur : Il faut permettre à la chaleur accumulée de circuler et sortir de l'espace clos. Deux aérations, sur des faces opposées, l'une au plus bas l'autre au plus haut permettent de créer un tirage par convection. De mise en oeuvre un peu plus complexe, un extracteur éolien peut remplacer le point de tirage haut.

Conserver la chaleur : En inter-saison, avec une moindre affluence et des besoins en confort différents, certains habitats légers, les mieux orientés au soleil, bénéficieront d'une isolation.

Eau-chaude sanitaire solaire : Si le temps sous la douche a tendance à être plus élevé en excursion plutôt qu'à l'habitude, les autres usages énergétiques sont largement réduits ou indépendants du camping (chauffage, électroménager, cuisson...). L'énergie nécessaire à chauffer l'eau chaude sanitaire est donc un poste important de consommation pour les campings. Cette consommation étant largement concentrée aux beaux-jours, intégrer des chauffe-eau solaires avec des panneaux solaire thermiques en toiture des blocs sanitaires serait à l'origine d'une très importante "économie" d'énergie.



Document technique, ayant vocation à inspirer les porteurs de projet pour la mise en tourisme de la V42 (Dingé à St Malo) porté par la Destination Cap-Fréhel – SaintMalo – Baie du Mont Saint-Michel.

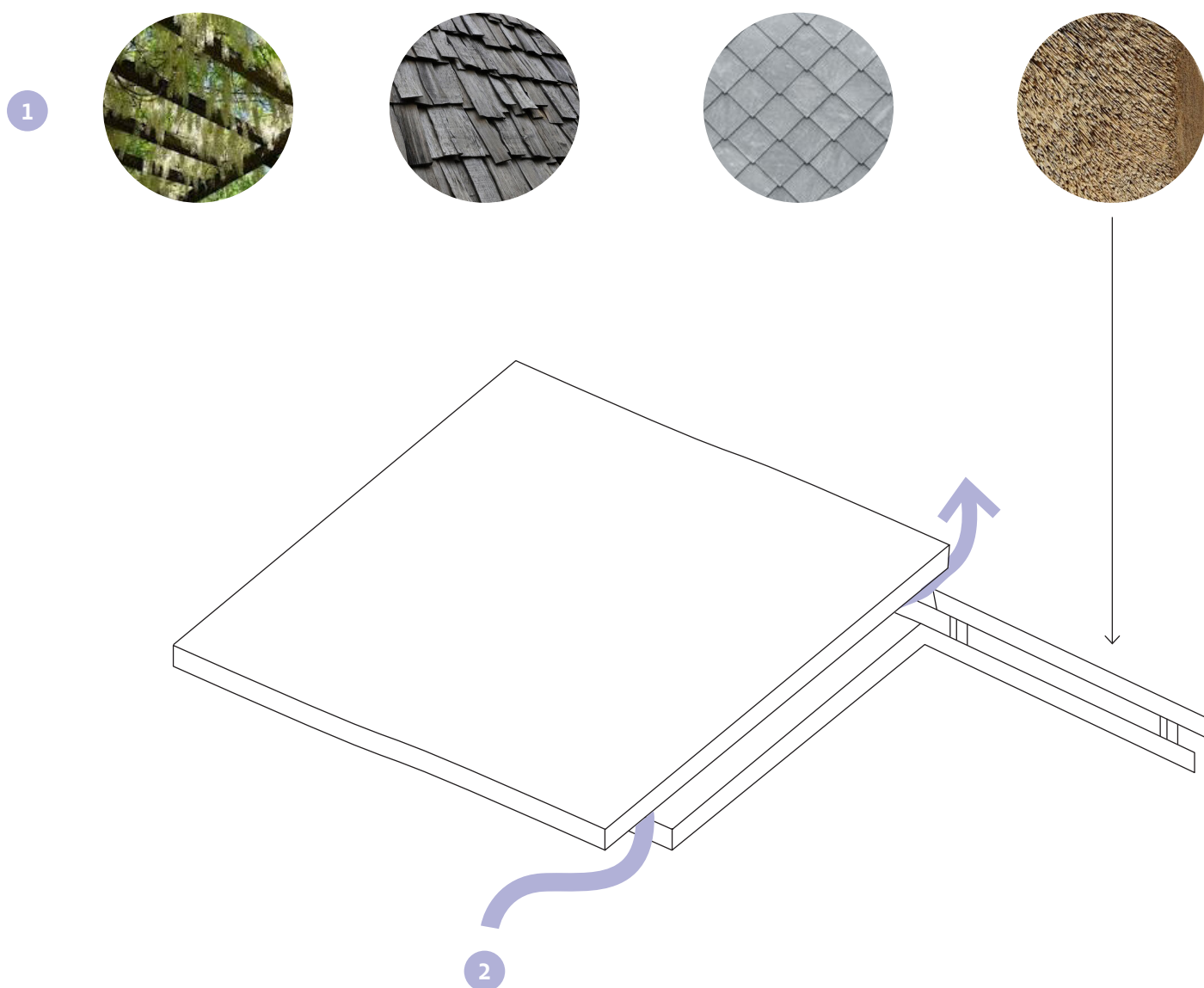
HLL · Double toiture

Le concept de double-toiture est une extension, une augmentation, de la toiture déjà existante. Elle assure différents rôles d'un point de vue environnemental, identitaire et d'usage.

1 En fonction des univers du territoire, elle peut prendre la forme d'une pergola végétalisée, d'une toile ou d'une voile, d'un complexe de tôles ou de chaume, de bardeaux, ...

2 Avec un espace naturellement ventilé entre la toiture originelle, la nouvelle toiture fait écran thermique et permet de limiter les surchauffes. Aussi, cette augmentation assure un rôle de préau à l'avant de l'hébergement, bienvenu face à la petite taille de l'espace clos. Il permet de profiter d'un espace confortable lors des intempéries, de l'humidité en fin de journée. Orientée vers le sud, sud ouest, elle fait office de casquette et réduit nettement les apports de chaleurs estivaux.

Enfin, selon les techniques employées, en créant un espace dans le complexe de toiture, ce système devient un potentiel refuge de biodiversité. Par exemple, pour nicher les hirondelles chercheront des fentes de 3 à 4 cm à plus de 2m de haut, les chauve-souris à au moins 3m... Les deux espèces mettront plusieurs années avant de venir s'y installer. La pousse des plantes comme celle du retour animal est une affaire de temps long, autant s'y mettre dès maintenant.



HLL · Eau

La surface de toiture réduite des habitats légers et donc le faible potentiel de captation d'eau pluviale invite à trouver d'autres voies d'économie, en dehors de l'hébergement :

① Le premier poste de consommation est la douche, les leviers les plus impactants sont l'incitation, c'est à dire l'information sur la consommation d'eau (amphiro, luniwave ...) et la limitation comme le monnayeur-minuteur de douche (eddo, ...).

Les toilettes sèches publiques à compostage continu (voir page dédiée). Ce sont les deux opérations avec les résultats les plus significatifs.

Dans une moindre mesure, il est possible de collecter et stocker les eaux pluviales via les grandes surfaces de toiture pour des usages non corporels de l'eau (arrosage, nettoyage ...). Techniquement et légalement, il est très complexe d'avoir des usages corporels à partir d'eau pluviale "potabilisée". Il faut d'abord se concentrer sur la réduction du besoin en eau potable.



HLL · Paysagisme & Végétalisation

La végétalisation aux abords et sur les cabanes permet un rafraîchissement de l'aire d'hébergement par ombrage et évapotranspiration. Ce travail paysager permet également un accueil de la biodiversité et en fonction des espèces semées, plantées ou favorisées une cohérence avec les univers traversés.

1 Pratiques de tonte : Travailler les espaces d'herbage avec un jalonnement de prairies et de cheminements, en sélectionnant des "chemins de tonte" et en laissant s'épanouir le reste, en jouant sur les motifs, en créant des îlots, des aires d'isolement ou des espaces secrets éphémères. Les parcours peuvent évoluer au cours de la saison, permettant différentes strates végétatives favorisant des espèces particulières tout en changeant à moindre frais le visage du lieu. Le temps de travail "d'espace vert" est réduit ou du moins la «lutte contre» devient du «travaille avec». On limite aussi, la poussière liée à l'assèchement et au piétinement d'une tonte courte.

2 Végétalisation des hébergements : Si les toitures végétalisées sont coûteuses (surdimensionnement de la charpente, complexité d'étanchéité), des plantes grimpantes sont recommandées pour habiller les structures et s'épanouir en toiture. Elles permettent d'ombrager et de rafraîchir les hébergements à moindre frais en l'espace de deux ans (exemple de plantes à croissance plus ou moins rapide, alimentaires ou pas : chèvrefeuille, glycine, clématite, lierre, passiflore, saules, kiwi, framboisier, vigne, etc).

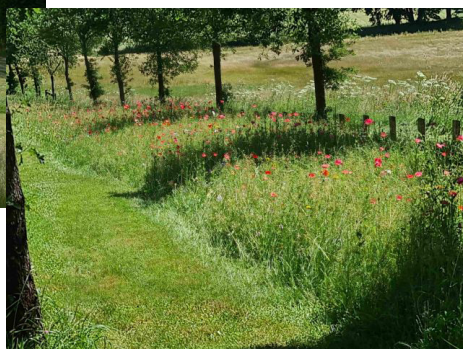
3 La sélection des plantes, en prairie comme en ombrage sera propre aux identités et à la biodiversité de chaque territoire, tels que partagés en référence.

Gestion différenciée



© Flora Arenes & Lucas Gevers

1



© Nicolas Valencia

3



Ombrage



2

Identité



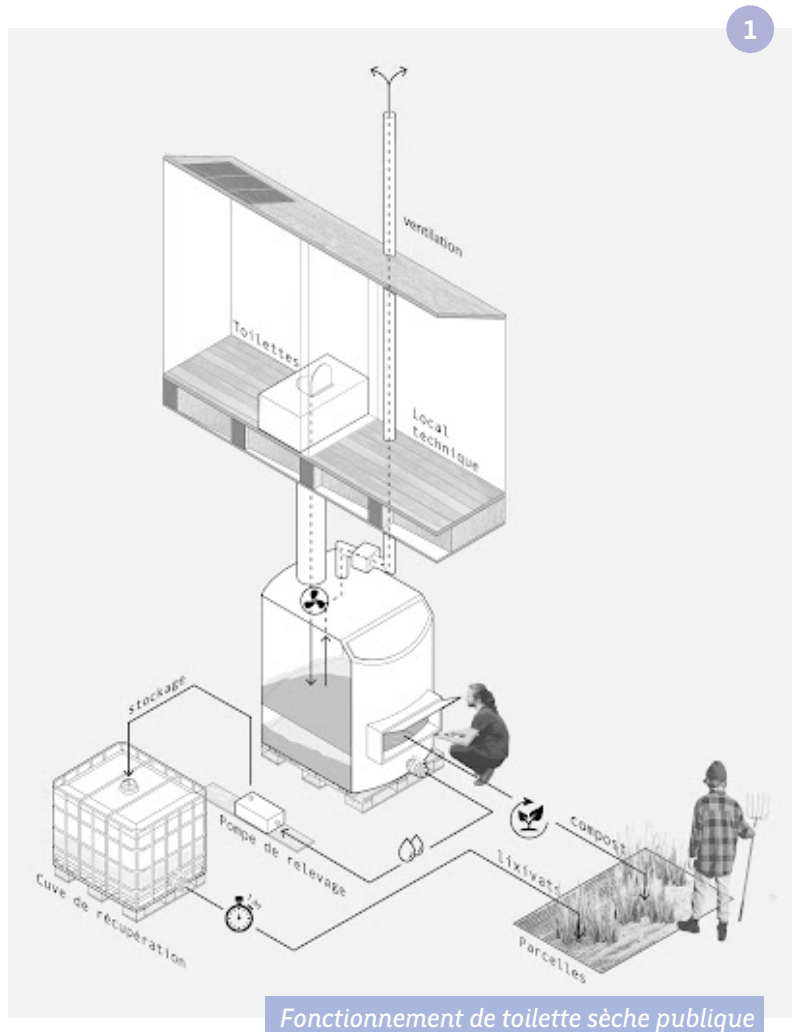
Toilette sèche

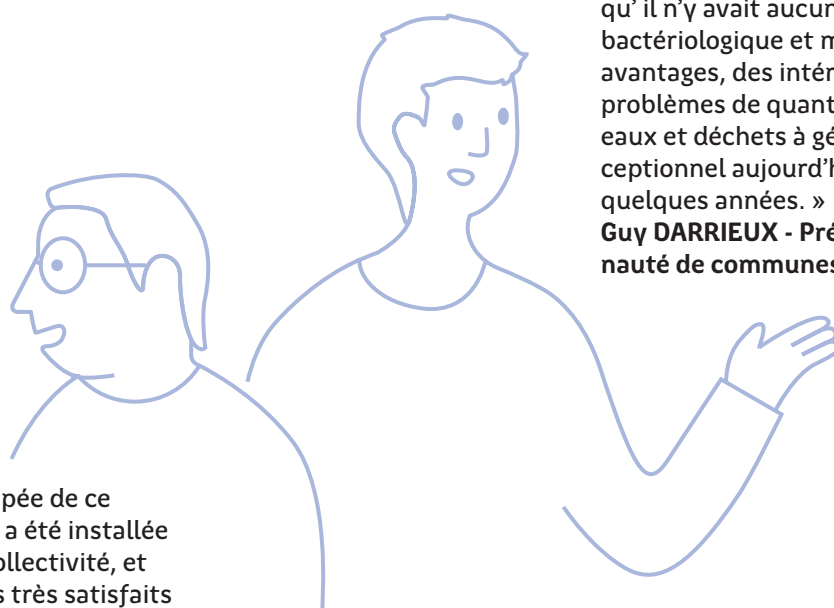
La chasse d'eau est le 2e poste de consommation d'eau après la douche. L'utilisation de toilettes sèches et d'urinoirs H/F permet de faire passer la consommation d'une quarantaine de litres quotidiens à zéro. En n'utilisant aucun réseau (eau, électricité), les toilettes sèches bénéficient d'une facilité d'implantation, sans raccordement ni viabilisation particulière.

1 Les toilettes sèches à séparation à compostage continu sont une solution largement déployée à travers le monde pour les contextes publics. Elles ont fait leurs preuves par leur robustesse en n'étant pas mécanisées et en demandant très peu d'entretien. Elles ne nécessitent qu'une vidange du compost annuelle ou après 40 000 visites. Cela évite les déplacements fréquents du personnel technique. La maintenance est très faible à raison d'une fois par mois pour casser l'éventuel cône qui peut se former à l'intérieur du composteur. Cette intervention d'une durée de 5 minutes se fait depuis l'extérieur des composteurs avec un croc à fumier. C'est aussi l'occasion d'apporter les matières carbonées locales (tontes sèches, copeaux, sciures) pour équilibrer le compostage. Il est possible de relier 1 à 4 toilettes par cuve. 40 000 passages par toilettes c'est 280 000 litres d'eau potable à assainir économisés pour le territoire, eau et assainissement sous tension pendant la période de forte affluence estivale.

Les urinoirs secs, masculins et/ou féminins peuvent être ajoutés pour compléter l'îlot sanitaire. Ils limitent le temps d'attente et la multiplication de toilettes sèches complètes, plus coûteuses.

2 L'ensemble reprend les préconisations des univers et identités propres au territoire





« Une toilette publique équipée de ce système de toilettes sèches a été installée sur une commune par ma collectivité, et pour l'instant, nous sommes très satisfaits de ce système : pas de problèmes d'odeurs, entretien et nettoyage simple, retours positifs des utilisateurs et de l'entreprise en charge du nettoyage des locaux. »

Technicien SPANC

« Il a fallu être pédagogue avec le conseil communautaire pour faire comprendre qu'il n'y avait aucun risque sur le plan bactériologique et même qu'il y avait des avantages, des intérêts de taille face aux problèmes de quantité et de qualité des eaux et déchets à gérer. Ce qui paraît exceptionnel aujourd'hui sera la norme dans quelques années. »

Guy DARRIEUX - Président de la Communauté de communes Armagnac Adour

Chiffrages

Toilettes sèches à compostage continu : 5 000 € pour une cuve nue ou
10 à 30 000 € pour une cabine complète

Urinoirs H/F : 300 € par pièce ou 3 000 € pour une cabine complète

Voyage apprenant

Identifier quelques toilettes sèches publiques sur le territoire (ex : le Quiou)
aller les découvrir, les essayer et discuter avec les élus, les services techniques sur leurs retours d'expériences, les coûts d'installation et d'exploitation ...passer à l'action

Point de vigilance

Ne pas installer de toilettes sèches à litières bio-maîtrisées domestiques ou avec une grande poubelle. En utilisation collective elle sont très rapidement pleines et nécessitent un entretien et une gestion constante. Si ce n'est pas fait le résultat peut être désastreux.

ANNEXE 3 - PÉRIMÈTRE D'ÉLIGIBILITÉ

Ce périmètre est donné à titre indicatif, merci de vous rapprocher de votre référent pour vérifier votre éligibilité.

